

# ARRETE MUNICIPAL

## ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULATION ROUTE BARREE PENDANT TRAVAUX

Le Maire de la commune de CROUAY

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2213.2 ;

Vu le code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu de barrer la route D 100 **Lieu dit le Moulin** (« **Les Sables** ») en raison de la réalisation de travaux

## A R R E T E

Article 1<sup>er</sup> : La circulation des véhicules sera interdite sur la D 100 Lieu dit Le Moulin « Les Sables » après le pont jusqu'à l'intersection de la route du Molay-Littry : le 2 janvier 2021 de 8h à 12h en raison de travaux.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie de Trévières,  
A l'agence routière de Bayeux.  
Au SDIS

Fait à CROUAY le 29 décembre 2020  
Le Maire,  
Fabienne LEROY

